

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13159**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité recherche Mention Archéologie Spécialité Archéologie de la Méditerranée antique et médiévale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Recherche

Enseignement

Conservation du patrimoine

Professions liées au patrimoine ou à l'archéologie au sein des collectivités territoriales ou d'institutions publiques ou privées.

*Connaissances acquises :

Archéologie et histoire de l'art du monde classique, en général, et de la sphère régionale à un niveau approfondi et spécialisé.

Connaissance de la culture matérielle des mondes classiques et des autres cultures concernées, mais aussi de tout ce qui relève des approches spatiales et environnementales proposées dans les autres spécialités de la mention, conformément à l'évolution récente de la discipline.

Connaissances en histoire de l'art à travers le Musée des Moulages qui constitue une des spécificités de l'université de Montpellier et qui a été créé comme outil d'accompagnement pédagogique de la chaire d'archéologie créée parmi les toutes premières de France, au XIX^e siècle.

*Compétences acquises :

A l'issue de son cursus, l'étudiant doit être capable de maîtriser et traiter un ensemble de données, de les analyser et d'en proposer une synthèse.

Il doit également être capable d'élaborer une problématique à partir d'un sujet donné.

Enfin, il doit être capable de conduire une réflexion d'ordre historiographique à partir d'une bibliographie raisonnée et la plus exhaustive possible sur un thème précis.

*Moyens :

Enseignements théoriques, expériences directement issues des différents chantiers de fouille dirigés par les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique, approches pratiques (stages, sorties de terrain).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Archéologie

Patrimoine

Enseignement supérieur Recherche (CNRS) Services de collectivités territoriales.

Enseignant-chercheur,

Chercheur après un doctorat,

Conservateur du Patrimoine.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les éléments suivants :

Semestre 1 : 200 h. étudiant correspondant à 30 ECTS

Le premier semestre est un semestre d'orientation et de préparation d'un parcours de formation dans une des 4 spécialités qui comprend :

UE 1 : Tronc commun (50h - 5 ECTS)

ECUE 1 (30h - 3 ECTS) : **La recherche en Archéologie**

Concepts, cadres juridiques et institutionnels de la recherche en archéologie. (20 CM, 10h TD).

Enseignement commun aux 4 spécialités.

ECUE 2 : Langue vivante (20h 2 ECTS)

UE2 : Enseignement de spécialité (150 h. et 25 ECTS) :

Cinq Éléments de 30 h (5 ECTS chacun) dont 3 au moins (3 à 5) sont à choisir parmi les ECUES de la spécialité AMAM, le complément (2 à 5) devra être pris parmi ceux proposés par les 2 autres spécialités, à l'exception de ceux exigeant un prérequis (Egyptologie).

Liste des ECUES de la spécialité AMAM :

La Méditerranée gréco-romaine (30 H)

La Gaule antique (30 H)

Contacts des cultures en Méditerranée (30 h)

Productions et échanges (30 h)

5- Archéologie médiévale : habitat, cadre de vie, culture matérielle (30 h.).

Semestre 2 : 100 h. étudiant + stages et TER correspondant à 30 ECTS

Le second semestre est un semestre de confirmation du parcours et d'approfondissement dans l'apprentissage de la recherche par la recherche, les méthodes et la pratique de l'Archéologie :

UE 3 : Pratique de l'Archéologie (50h TD, 12 ECTS)

Ateliers pratiques en DAO, SIG, dessin, techniques d'analyses et traitement des données (50h).

Et

stage de fouille d'une durée minimale de 3 semaines avec rédaction d'un rapport.

UE 4 : Pratique de la recherche en Archéologie (50h TD, 18 ECTS)

Un élément de 50h de séminaires/ateliers de recherche réalisé au sein de l'équipe d'accueil

et un travail personnel d'étude et de recherche, avec rédaction d'un mémoire, travail que l'étudiant développera en Master2 .

Semestre 3 : 150h. et 30 ECTS comprenant 3 UE :

UE 5 : Enseignement dans la spécialité (150 h. et 30 ECTS) :

3 Éléments de 50 h (10 ECTS chacun) dont 2 au moins sont à choisir parmi ceux proposés par la spécialité, l'éventuel élément complémentaire étant pris dans les éléments proposés par les autres spécialités.

Spécialité AMAM

ECUE 1 La Méditerranée antique et la Gaule (50h. - 10ECTS)

ECUE 2 Contacts et échanges en Méditerranée (50h. - 10ECTS)

ECUE 3 :Archéologie médiévale : Territoires, pouvoirs, sociétés (50h, 10 ECTS)

Semestre 4 : 30 ECTS

UE 6 : Travail d'étude et de recherche donnant lieu à la rédaction d'un mémoire présenté oralement devant un jury.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

<http://www.ac-montpellier.fr/Academie/>

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Archéologie des mondes classiques et des cultures indigènes (Arrêté du 19 juillet 2007).

Remplacée par la fiche nationale n°31490